

**DEPARTEMENT DE L'EURE**  
**Arrondissement de BERNAY**  
**Canton de Brionne**  
**COMMUNE**  
**DE**  
**BERTHOUVILLE**

**N°026/2020**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE**

Date de convocation **L'AN DEUX MIL VINGT, le deux octobre à vingt heures trente.**  
28/09/2020 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance  
**ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage  
15/10/2020 **Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, DESCHAMPS  
Patrick, WELKE Delphine, LASMARTRES Christophe, LAVEILLE Olivier, CEDEYN  
Jean-Claude, AUMONT Alexis.

Nombre de Conseillers  
En exercice 11 **Absents excusés :** Monsieur MORIN Olivier, Madame CAPELLE Christiane  
Présents 08 donne pouvoir à Monsieur LAVEILLE Olivier, Monsieur LE HALPERT Patrick  
Votants 10 donne pouvoir à Monsieur Patrick DESCHAMPS.  
Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement  
délibérer.  
Monsieur Olivier LAVEILLE a été élu secrétaire.

**Objet : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein de la  
commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-33 ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°58/2020 portant Création de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des  
Charges Transférées) ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe  
délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant titulaire et d'un représentant  
suppléant qui doivent être élu en conseil municipal.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de désigner un représentant titulaire et un  
représentant suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées entre l'Intercom  
Bernay Terres de Normandie et la commune de Berthouville.

**N°026/2020**

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat.

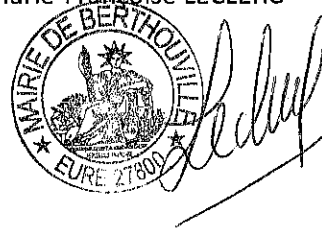
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré désigne : par 9 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention

Madame LECLERC Marie Françoise représentant titulaire et Monsieur LAVELLE Olivier représentant suppléant de la commune de Berthouville auprès de la CLECT.

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC



Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :
- Notification ou publication le

Le Maire